



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 117-01-2005(18) DÉLÉGUANT À TOUT FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

Veillez prendre avis que le 5 mars 2018 lors de la tenue d'une séance ordinaire, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement 117-01-2005(18) ;

Le règlement 117-01-2005(18) vient modifier le règlement 117-2005(17) afin de modifier les articles 3, 4 et 5 pour qu'ils soient appliqués à l'exercice financier 2018 ;

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS
DEUX MILLE DIX-HUIT.

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière